



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

DSCC 93

juin 2017

ACCORD NATIONAL SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL À LA DISTRIBUTION

2^{ÈME} COMMISSION DE SUIVI

La CFDT était présente à la deuxième commission de suivi de l'accord national sur les conditions de travail à la distribution.

DES MESURES OBTENUES :

- **Promotions I.3 : 70** au 1^{er} juin pour l'ensemble des facteurs du 93. Une autre vague de promotions I.3 facteurs polyvalents est à prévoir à la rentrée (*ouverture de la RAP le 19 septembre*)... donc tenez vous prêts !!!
- **28 CDI en recrutement externe et 4 alternants cdésisés** depuis avril 2017. D'autres embauches sont prévues d'ici la fin de l'année.
- **Sécabilité** : un rappel à été fait, à la DSCC 93, sur les 25 jours / agents maximum de sécabilité, et que la notion de devoir des jours de sécabilité n'existait pas dans l'accord.
- **Primes** : depuis mai 2017 s'est mise en place la prime des facteurs polyvalents. Nous vous rappelons que cette prime est versée mensuellement, qu'elle est d'un montant de 7 euros brut, par jour de remplacement, et qu'elle se substitue à la prime de rouleur.

La prochaine commission de suivi est prévue le 11 octobre 2017 ou nous aborderons d'autres points de l'accord sur le département. Nous vous invitons à nous remonter toutes anomalies pour que nous puissions faire valoir notre droit d'alerte si nécessaire. Vous pouvez nous faire confiance, la CFDT du 93 ne lâchera rien !!!!



Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C

DRLP - DSCC Seine-St-Denis
200 Avenue Paul Vaillant
Couturier
93008 Bobigny Cedex 8
Tél : 01 48 45 05 78
93@cfdfs3c.org

S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !

